

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de L'Éducation et des Collèges
12351

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Plan numérique départemental - Convention de mise à disposition de clefs 4G à des collèges.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La crise sanitaire qui affecte notre pays, et les mesures de confinement de la population et de fermeture provisoire au public des établissements d'enseignement qui ont marqué la fin de la dernière année scolaire, ont montré l'importance d'offrir dans un tel cas à tous les collégiens un accès à l'enseignement à distance, permettant d'assurer la continuité pédagogique.

Les tablettes mises à la disposition des collégiens par le Département dans le cadre du plan numérique départemental participent à cette offre. Cependant, on a pu constater qu'une petite partie des élèves, touchés par la fracture numérique, bénéficient plus difficilement de l'enseignement à distance en l'absence d'une connexion Internet satisfaisante à leur domicile.

C'est pourquoi, il est proposé la mise à disposition de clefs 4G et d'un abonnement mensuel à un forfait 25Go, avec un accès ouvert à Internet, à des élèves ne disposant pas d'une telle connexion, et contraints de demeurer à leur domicile du fait d'éventuelles mesures de restriction à l'ouverture des collèges au public. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention avec les établissements volontaires, les collégiens et leurs représentants légaux, annexée au présent rapport.

Les élèves pouvant être concernés ont été recensés en lien avec les collèges. 39 établissements ont fait part à ce jour de besoins. Il est proposé de calibrer le nombre de clefs 4G à 15 % pour les collèges en éducation prioritaire et 10 % pour les autres collèges, d'où un besoin estimé à 2 780 clefs et abonnements associés. Ce dispositif ne sera activé qu'en cas de nouvelles mesures de restriction à l'ouverture des collèges ou pour faire face à des situations spécifiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

